



## Comité du Loiret de Tennis de Table

# Interclubs 2011/2012

## ~ Règlement ~

**ART. 1)** Le challenge Interclubs est ouvert aux clubs affiliés FFTT et aux joueurs licenciés **traditionnels**.

**ART. 2)** Chaque équipe doit être composée de 3 joueurs ou joueuses + 1 remplaçant possible.

**ART. 3)** **Formule de la compétition :**

La compétition se déroule en deux phases :

- Phase 1 : Tour pré qualificatif ou les 4 premières têtes de séries par catégories seront exemptes pour cette phase et qualifiées directement pour la phase 2.
- Phase 2 : Participeront à cette phase, les 4 premières têtes de séries et les 4 équipes qualifiées à l'issue de la phase 1.
- Si dans une catégorie le nombre d'équipe engagé est inférieur ou égal à 8, les équipes seront qualifiées directement pour la phase 2.

**ART. 3 A) Ordre des parties :** 5 parties par rencontre

- ⇒ Joueur A dispute 2 parties
- ⇒ Joueur B dispute 2 parties
- ⇒ Joueur C dispute 1 partie

Ordre des parties : AY - BX - CZ - AX – BY

### **La rencontre s'arrête AU SCORE ACQUIS.**

**ART. 4)** 4 tableaux sont prévus en garçons et en filles (si le nombre d'équipes engagées le permet) dans les catégories – **de 11 ans, - de 13 ans, - de 15 ans et - de 18 ans.**

**ART. 5)** Lors de l'engagement, chaque club indiquera la composition des équipes et les **numérotera dans l'ordre décroissant de valeur**. Il indiquera également les numéros de licence, les points classements.

**ART. 6)** Une équipe devra être composée des mêmes joueurs durant toute la compétition. Si l'un des joueurs est indisponible, il ne pourra être remplacé que par un joueur d'une équipe de numéro supérieur.

Un seul muté par équipe.

La MIXITE des équipes est INTERDITE.

**Un joueur inscrit dans une équipe tête de série ne pourra pas jouer lors du tour pré qualificatif.**

**ART. 7)** Un joueur peut jouer dans la catégorie immédiatement supérieure à la sienne, mais il ne pourra alors plus redescendre dans sa catégorie pour la suite de l'épreuve.  
Un joueur ne pourra jouer que dans une seule équipe, même si la compétition se déroule sur plusieurs jours.

**ART. 8) Têtes de série :**

Des "têtes de série" de 1 à 8 suivant les catégories seront déterminées en fonction des points classements des 3 joueurs de l'équipe.

Pour les équipes ayant le même nombre de points, l'avantage sera donné à l'équipe ayant le joueur le mieux classé puis par tirage au sort.

La liste des têtes de série sera communiquée aux clubs avec la convocation.



## Comité du Loiret de Tennis de Table

### ART. 9) L'épreuve se déroulera le :

- ⇒ Phase 1, qualificative : Le samedi 10 décembre 2011
- ⇒ Phase 2, finale : Le dimanche 18 décembre 2011

### ART. 9 A) Déroulement de l'épreuve.

Constitution de poules puis incorporation dans un tableau avec rencontres de classement intégral.

La constitution des poules sera communiquée le jour de la compétition.

La commission jeune et technique se réserve le droit de modifier le déroulement de l'épreuve selon le nombre d'équipes inscrites.

La journée finale se déroulera dans une même salle.

### ART. 10 A) Par respect pour les organisateurs, arbitres et participants, toute équipe engagée qui ne se présentera pas le jour de la compétition se verra pénalisée d'une amende de 10€ et sera déclarée forfait général

#### Le forfait général signifie :

- ⇒ L'équipe ne marquera aucun point au challenge départemental.
- ⇒ Les joueurs seront eux aussi forfaits pour la suite de la compétition.

### ART. 10 B) Equipe incomplète

- ⇒ Une équipe est considérée incomplète uniquement si le 3<sup>ème</sup> joueur est absent à l'appel de sa partie. Conformément à l'article 1 du règlement fédéral des Interclubs, toutes les équipes incomplètes ne pourront pas jouer et seront déclarées forfait.

### ART. 11) Les 2 premières équipes des catégories BENJAMINS, MINIMES et CADETS seront qualifiées pour la finale régionale.

**Juniors** ➤ Pas de qualification pour la finale régionale

### ART. 12) Le décompte des points dans chaque catégorie d'âge se fera comme suit :

G et F	si + de 16 équipes	si 9 à 15 équipes	si 5 à 8 équipes	si 1 à 4 équipes	si une seule équipe
1er	60	50	40	30	15
2e	45	35	25	15	
3e	40	30	15	10	
4e	35	25	10	5	
5e	30	20	5		
6e	25	15	4		
7e	20	10	3		
8e	15	8	2		
9e	12	7			
10e	11	6			
11e	10	5			
12e	9	4			
13e	8	3			
14e	7	2			
15e	6	1			
16e	5				
17e	4				
18e	3				
19e	2				
20e	1				
Etc.	1				

Les points ne seront attribués qu'aux équipes engagées conformément au règlement et présentes jusqu'à la fin de l'épreuve.



Maison des Sports  
1240 rue de la Bergeresse  
45160 OLIVET

Entraîneurs du Comité

Florian TANCHOUX  
06 21 18 54 51  
ctc45@orange.fr

Grégory LEBAS  
06 22 83 05 04  
lebas.cd45@orange.fr

Secrétariat – Edith GUERIN  
Tél. /Fax : 02 38 49 88 38  
Messagerie : cd45.tt@wanadoo.fr  
Site : <http://www.cd45tt.net>

## **Comité du Loiret de Tennis de Table**

- ART. 13)** Le club vainqueur du challenge départemental INTERCLUBS sera celui qui, grâce à toutes ses équipes (**BENJAMINS à JUNIORS**) aura totalisé le plus de points.
- ART. 14)** Les clubs vainqueurs des Challenges Garçons et Filles seront ceux qui, grâce à toutes leurs équipes masculines ou féminines, de BENJAMINS à JUNIORS, auront totalisé le plus de points.
- ART. 15)** Le montant de l'engagement est fixé à **9.50 €** par équipe. Montant des engagements imputé sur le compte club.
- ART. 16)** Toute réclamation concernant le déroulement des INTERCLUBS ne sera étudiée que si elle est adressée **PAR ECRIT** au Comité du Loiret (à l'attention du Responsable des INTERCLUBS de la Commission Jeunes et Technique) **dans la semaine qui suit la compétition.**
- ART. 17)** Les Juge-Arbitres sont libres de modifier le déroulement de la compétition en fonction du nombre d'équipes présentent sur place.